

Dix commandements pour les arbres

«Du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques», de Francis Hallé - éditions Actes Sud, octobre 2011.

« Respect

Les arbres sont des êtres vivants, aussi vivants que vous ou moi. Mieux : ils sont nos protecteurs. Accordez-leur le respect auquel ils ont droit en tant qu'êtres vivants et ne les traitez jamais par le mépris, comme s'ils n'étaient que du mobilier urbain.

Anticipation

Avant de planifier un édifice ou un quartier neuf, faites appel à un urbaniste qui saura placer d'abord les espaces verts et les lignes d'arbres : le bâti viendra seulement par la suite.

Compétence : sachez vous entourer des meilleures compétences pour le choix des essences, la plantation, les tailles de formation, l'élagage du bois mort et les diagnostics de sécurité.

Prévoyance

Prévoyez, pour chaque arbre planté, un volume suffisant pour sa couronne et ses racines lorsqu'il sera devenu adulte : cela rend les tailles inutiles. N'oubliez jamais qu'un arbre non taillé n'est pas dangereux.

Modestie

Ne plantez jamais de "gros sujets" destinés à faire impression : c'est à la fois une perte de temps et un gaspillage financier. La "frime" et les arbres ne vont pas ensemble.

Honnêteté

Ne croyez pas - et ne tentez pas de faire croire - que dix jeunes arbres vont remplacer un grand et vieil arbre abattu : c'est une contrevérité sociale, écologique et financière.

Non-violence

Ne taillez ni les branches ni les racines d'un arbre, sauf obligation absolue. Ce n'est pas esthétique et cela rend l'arbre dangereux.

Civisme

Soyez intraitables avec les comportements laxistes et inciviques vis-à-vis des arbres en ville : chocs, mutilations, etc. Ils supportent très mal toute forme d'agression.

Protection

N'oubliez jamais qu'abattre les arbres le long des axes routiers n'est en aucun cas une réponse adaptée aux problèmes de la sécurité routière.

Gratitude

Aimer les arbres, c'est une autre façon d'aimer l'homme. Aimez vos arbres et vous aurez la satisfaction de constater que vos concitoyens vous en témoigneront de la gratitude. »

Bibliographie :

- «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal», de Caroline Mollie - éditions Actes Sud, octobre 2009.

- «Du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques», de Francis Hallé - éditions Actes Sud, octobre 2011.

- «Infrastructures routières: les allées d'arbres dans le paysage», de Chantal Praines, 2009, in Facettes du paysage. Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP, abords de monuments historiques, sites classés ou inscrits). Ils accompagnent également les principaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie – 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative - 15 place de la République - 28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr

GESTION DES ARBRES DANS L'ESPACE PUBLIC

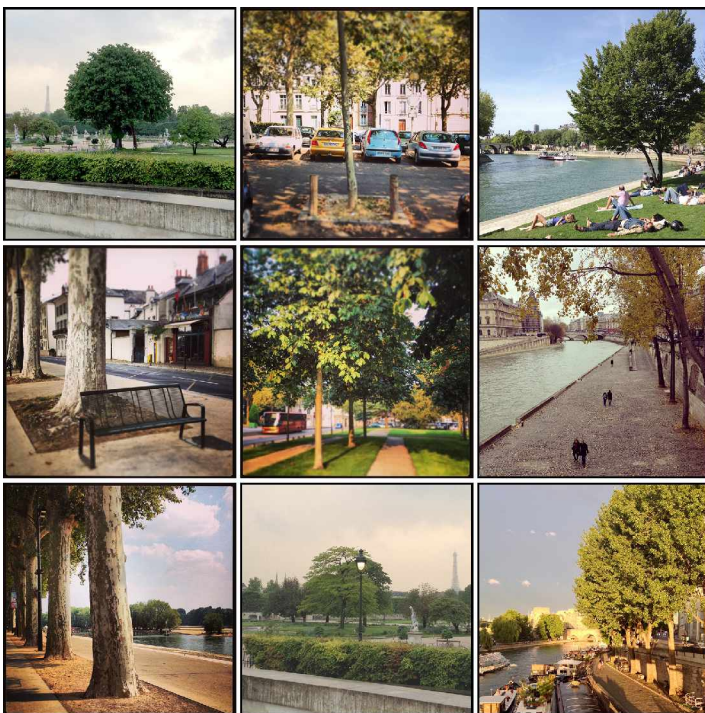


Les arbres sont des organismes vivants qui se distinguent par leur variété, par leur capacité de développement et par leur espérance de vie surpassant largement celles des autres espèces vivantes. Ils constituent à ce titre une expression essentielle de la vie sur terre dont la présence apparaît indispensable en tout lieu de notre environnement quotidien.

De l'utilité de l'arbre

L'arbre ne doit pas être considéré comme un simple élément ornemental participant à l'esthétique urbaine, mais comme une composante essentielle de notre cadre de vie. Par sa présence physique, l'arbre participe à l'amélioration de nos conditions de vie :

- les espaces publics sont naturellement rafraîchis par l'ombrage et la transpiration des feuillages
- l'absorption du gaz carbonique et des particules de métaux lourds par les feuilles participe à la purification de l'atmosphère urbaine. Cette fonction augmente avec l'âge des sujets
- judicieusement implantés, les arbres peuvent servir de brise-vent permettant d'économiser, selon les situations, jusqu'à 25% des dépenses énergétiques
- un terrain boisé permet de réduire la pollution sonore de 6 à 8 décibels par bandes de 30 mètres de large, sachant qu'une atténuation de 12 décibels diminue la sensation sonore d'environ 50%
- le système racinaire des arbres peut être utilisé pour stabiliser les terrains en pente ou pour assécher les sols humides

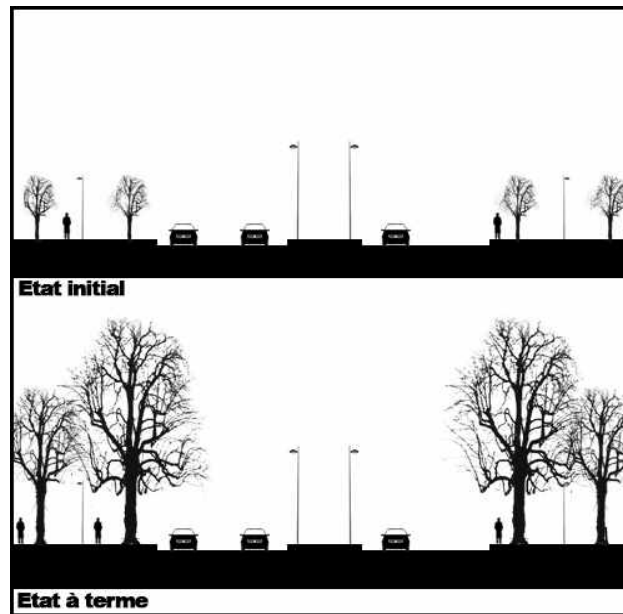


Le bon arbre au bon endroit

Élément utile et agréable de notre environnement quotidien, l'arbre peut également devenir dangereux. Un arbre malade constitue une menace pour la sécurité du public pouvant justifier son abattage. Cette solution extrême peut généralement être évitée par un certain nombre de précautions à mettre en œuvre tout au long de la vie de l'arbre.

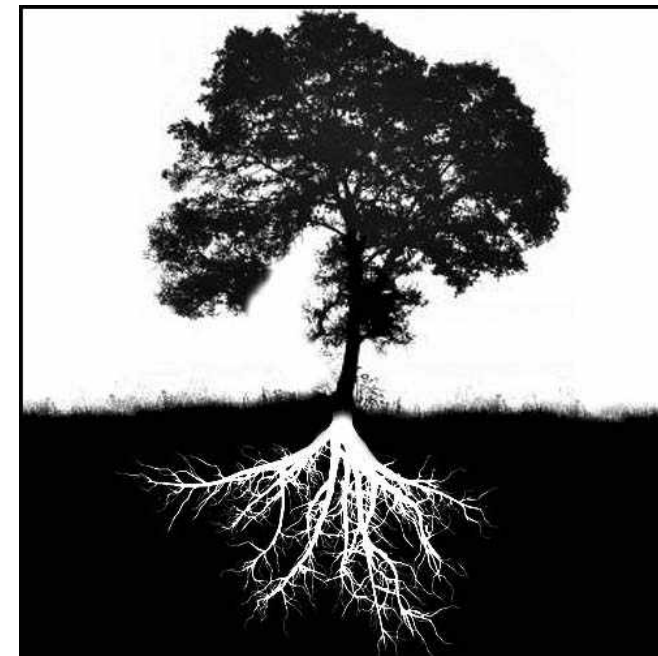
L'arbre dans l'espace :

La plantation d'un arbre doit prendre en compte le volume aérien et souterrain dont il aura besoin à l'âge adulte. Un jeune sujet doit être implanté à distance de toute infrastructure souterraine, dans un trou de 6 à 12 m³ équipé d'un système d'arrosage et recouvert de graviers ou de copeaux végétaux. L'anticipation du développement de l'arbre lors de sa plantation permettra d'éviter les opérations d'élagage brutales et dangereuses pour sa santé. On se limitera aux tailles de formation indispensables à l'adaptation de l'arbre aux contraintes du lieu.



Des soins adaptés à la santé de l'arbre

L'arbre est un organisme vivant sensible au développement de micro-organismes pathogènes et aux blessures provoquées par une taille inappropriée, par un choc brutal ou par le sectionnement du système racinaire.



Les opérations d'élagage doivent être confiées à des professionnels compétents en matière d'expertise phytosanitaire. Elles seront limitées à la coupe des bois morts et aux tailles de formation des jeunes arbres. Les tailles brutales et l'ablation de branches de sujets adultes sont à bannir afin d'éviter la formation de blessures profondes pouvant menacer la vie de l'arbre.

Le sectionnement des racines étant exposé à l'infection des micro-organismes qui composent le sous-sol, l'implantation des infrastructures souterraines sera étudiée de manière à ne pas traverser le système racinaire de l'arbre.